

## CONFIRMATION DE DEMI-PENSION - 2021-2022

Madame, Monsieur,

Nous vous demandons de vous référer à **l'article frais de demi-pension de la convention financière 2021/2022** et aux tarifs annuels qui précisent les modalités financières de la restauration scolaire.

La confirmation d'inscription ou de non inscription **doit impérativement se faire pour le 23 août au plus tard.**

**Merci de renvoyer le coupon par mail à [secretariat@lasallepantin.fr](mailto:secretariat@lasallepantin.fr) en précisant « cantine » en objet ou le remettre directement sous enveloppe avec la mention « cantine » à l'accueil de l'établissement.**

Si pour une raison majeure un élève ne doit plus rester au restaurant-scolaire, la famille doit **obligatoirement contacter la direction.**

Nous vous remercions de votre compréhension.

Madame FRADIN  
Chef d'établissement 2<sup>nd</sup> degré

Madame de POMMEROL  
Chef d'établissement 1<sup>er</sup> degré

✂

(A retourner à l'établissement pour le 23 août 2021)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Responsable de l'enfant :

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

- Confirme l'inscription de mon enfant au restaurant scolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi), il sera donc demi-pensionnaire 4 jours.
- Confirme l'inscription de mon enfant au restaurant scolaire (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi), il sera donc demi-pensionnaire 5 jours. **Option 5 jours au collège et lycée uniquement.**
- Ne confirme pas l'inscription de mon enfant au restaurant scolaire, il sera externe et aura la possibilité de prendre des repas occasionnels (**9 € le repas**, à régler le jour même sur école directe porte-monnaie).

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

